

Rencontre avec...

Didier BOULAY-CLAVERIE

Didier BOULAY-CLAVERIE,
expert CFE Énergies de la CAMIEG



« Notre persévérance auprès des acteurs ministériels a permis un rééquilibrage à la baisse des cotisations, y compris sur la cotisation de solidarité entre actifs et retraités. »

Comment la CAMIEG est-elle gérée ?

Didier BOULAY-CLAVERIE : S'il e Conseil d'administration de la CAMIEG valide les comptes et le budget, il n'a pas le pouvoir de fixer les cotisations, ni les remboursements. Seul l'État le peut. Les administrateurs CFE UNSA Énergies agissent en collaboration avec Stéphane CHÉRIGIÉ, responsable fédéral du dialogue social de Branche. Notre persévérance auprès des acteurs ministériels a permis un rééquilibrage à la baisse des cotisations, y compris sur la cotisation de solidarité entre actifs et retraités. Une sacrée victoire !

Mais, la gestion de notre régime par l'État reste problématique : nous devrions pouvoir ajuster chaque année les cotisations en fonction des besoins à couvrir, en conservant des réserves financières à un niveau raisonnable. C'est ce que font les partenaires sociaux de la Branche pour la surcomplémentaire CSM¹ des actifs et la prévoyance !

Les prélèvements arbitraires de l'État dans nos excédents doivent aussi cesser. Pourquoi les assurés des IEG en feraient-ils les frais ? Il faudra amener l'État vers un mode de gestion réactif et équilibré de la CAMIEG, plus proche de celui d'une complémentaire santé classique.

Comment la CAMIEG pourrait-elle améliorer sa relation avec les professionnels de santé afin que les assurés des IEG ne se voient plus refuser le tiers payant ?

D. B.-C. : L'usage du tiers payant reste soumis, sauf exception, au bon vouloir des professionnels et établissements de santé. L'État n'a pas été au-delà dans la loi.

La CAMIEG a beaucoup fiabilisé son fonctionnement ces dernières années, mais des incidents peuvent encore survenir. Sa direction est très volontaire pour résoudre ce type de problèmes.

Les assurés doivent absolument signaler ces refus à la CAMIEG. Et si cela persiste, les administrateurs CFE UNSA Énergies peuvent être sollicités via les Délégués Syndicaux locaux.

L'avenir est à la dématérialisation, qu'en est-il pour la CAMIEG ?

D. B.-C. : Ça bouge ! La CAMIEG vient d'ouvrir un espace dédié sur son site internet pour les assurés en part complémentaire seule (conjoint à faibles revenus, enfants majeurs, personnel des SICAE²). À la demande des assurés, elle a développé un service de rappel téléphonique planifié pour améliorer le traitement des dossiers complexes. C'est déjà un succès.

D'autres projets sont en cours comme la dématérialisation des demandes d'ententes préalables ou la possibilité de contacter la Caisse par visio, usage amplifié par la crise Covid. Des actions sont également envisagées sur les arrêts de travail ou la gestion des accidents du travail et maladies professionnelles. Depuis l'origine de la CAMIEG, les accueils physiques en antenne nous ont toujours paru une solution bancal de fausse proximité. Leur fréquentation décroît depuis plusieurs années et le Covid semble avoir donné le coup de grâce. Des solutions peuvent être trouvées avec les CPAM³ pour accueillir en local les populations restées en marge du numérique, tout en assurant un lien avec les conseillers de la CAMIEG.

1. Couverture Supplémentaire Maladie

2. Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole d'Électricité

3. Caisse Primaire d'Assurance Maladie